

# Communiqué de presse

Verkehrs-Club der Schweiz  
Association Transports et Environnement  
Associazione Traffico e Ambiente



Décision du Conseil des Etats relative au réseau routier national

## En parfaite contradiction avec la politique énergétique et climatique

Berne, le 20 septembre 2012

**L'ATE Association transports et environnement est très étonnée que le Conseil des Etats ait adopté jeudi de nouvelles extensions autoroutières dans le cadre de l'adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales. Les nouvelles autoroutes prévues généreront encore plus de trafic. Cette décision ne va ni dans le sens de la politique climatique helvétique, ni dans celui de la politique énergétique que le Conseil fédéral est en train d'élaborer.**

La réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et un approvisionnement en énergie respectueux de l'environnement sont des objectifs centraux que le Conseil fédéral et le Parlement se sont fixés pour l'avenir. Dès lors, pour l'ATE, il est incompréhensible qu'après le Conseil national, le Conseil des Etats ait lui aussi adopté la nouvelle mouture de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales.

Au départ, l'objet visait principalement à intégrer 387 km de routes cantonales au réseau national. Il découlait de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre Confédération et cantons. Le Conseil fédéral a toutefois élargi l'objet à toute une série de projets d'extensions autoroutières contestées dont, notamment, l'autoroute du Glatttal zurichoïse et le contournement de Morges. Ces ouvrages ne seraient pas ouverts au trafic avant une vingtaine d'années. Prendre des décisions à leur sujet aujourd'hui déjà n'a dès lors guère de sens.

En outre, le Conseil des Etats entend faire passer la vignette autoroutière de 40 à 100 francs. Il vise ainsi à mettre de l'argent de côté pour de futures extensions autoroutières qui n'ont pas même été décidées – et en particulier pour une deuxième galerie au Gothard. Une telle euphorie en faveur de l'autoroute est plutôt incongrue en ces temps de pic pétrolier et de réchauffement climatique.

Il est réjouissant de constater que le Conseil des Etats a pris au sérieux l'arrêt du Tribunal fédéral concernant l'extension de l'autoroute de l'Oberland zurichoïse. Il a retiré ce projet du nouvel arrêté sur le réseau des routes nationales. Il ne s'est cependant résolu à le faire qu'après que le Tribunal fédéral a admis que l'extension prévue contrevenait à la législation sur la protection des marais et qu'elle était ainsi anticonstitutionnelle.

Il est également réjouissant que le Conseil des Etats se soit prononcé presque à l'unanimité contre l'initiative parlementaire Roberto Schmidt qui demandait une nouvelle clé de répartition des recettes de l'impôt sur les huiles minérales. Cet objet de l'ancien Conseiller national Schmidt allait clairement à contresens de la politique des transports de la Confédération.

Au lieu de réchauffer les recettes d'une époque révolue – telles que la construction de nouvelles autoroutes en réaction à l'augmentation du trafic routier – le monde politique ferait bien de proposer des solutions adaptées à notre temps. Les flux de transports doivent être transférés de la route au rail. Mais cela ne sera possible que si l'on développe rapidement et rigoureusement les transports publics. C'est pour atteindre cet objectif que l'ATE a lancé l'initiative «Pour les transports publics» et ce, sans augmentations d'impôts et sans création de nouvelles taxes.

Pour davantage d'informations: Roger Nordmann, vice-président ATE, tél : 079 290 06 74

**ATE Association transports et environnement**

Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Berne  
tél. 0848 611 613, fax 0848 611 612, CCP 49-1651-0  
[www.ate.ch](http://www.ate.ch), [ate@ate.ch](mailto:ate@ate.ch)